



Carole GRANDJEAN

Députée de Meurthe-et-Moselle

Commissaire aux Affaires Sociales

Commissaire aux Affaires Européennes

La députée Carole GRANDJEAN engagée dans la lutte contre les violences faites aux enfants

La députée de Meurthe-et-Moselle Carole GRANDJEAN s'est exprimée dans l'hémicycle, ce jeudi 18 février 2021, plaidant pour une meilleure communication auprès des enfants du numéro d'urgence 119, dédié à l'enfance en danger. A travers la défense de son amendement à la proposition de loi visant à Renforcer la protection des mineurs victimes de violences sexuelles, elle a réitéré sa proposition de diffuser la plaquette d'information du dispositif 119 dans les carnets de liaison scolaires, remis à tous les enfants. Elle se félicite de la réponse du Ministre chargé de l'Enfance et des Familles Adrien TAQUET, qui a confirmé la volonté du Gouvernement de travailler sur une meilleure communication à l'intention des enfants sur le dispositif du 119, et notamment à travers les carnets de correspondance. Le Ministre a fait savoir que cela devrait se concrétiser après un échange avec le Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel BLANQUER, qui aura lieu la semaine prochaine.

La députée mène plusieurs actions sur le front de la lutte contre les violences faites aux enfants, qui prend aujourd'hui une ampleur nouvelle grâce à la libération de la parole sur l'inceste notamment. Elle avait, avec la journaliste et écrivaine Dominique SIGAUD, plaidé auprès de la Ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes Elisabeth MORENO et du Ministre chargé de l'enfance et des familles Adrien TAQUET pour la création d'un Observatoire National des violences faites aux filles. Avec une meilleure diffusion du dispositif 119, les deux voies d'action sont essentielles pour mieux connaître et combattre un phénomène qui reste difficile à évaluer, selon Carole GRANDJEAN.

Elle rappelle les chiffres : « *On recense actuellement en France 98 000 cas d'enfants en danger, soit 10% de plus qu'il y a 10 ans. Dans notre pays, 400 crimes sexuels par jour sont commis sur des mineur.es. Ces chiffres sont terribles, insupportables, innommables. Pourtant, ces chiffres sont là et ils recouvrent une réalité sur laquelle nous ne pouvons fermer les yeux.* »

La députée explique que la réalité de ces chiffres reste difficile à évaluer : toutes les victimes ne sont pas en mesure d'en parler et le nombre de dépôt de plaintes ne suffit pas à caractériser l'ensemble du phénomène. Si la lutte contre les violences sexuelles sur mineurs doit passer par une pénalisation plus forte de ces infractions, elle doit également passer par des mesures de prévention et de soutien aux victimes. C'est pourquoi Carole GRANDJEAN appelle à une meilleure communication du dispositif 119 : Le service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger a été créé par la loi du 10 juillet 1989. Depuis 2003, le 119 a acquis le statut de numéro d'urgence, ce qui donne à tous les opérateurs l'obligation de rendre accessible le numéro gratuitement, y compris depuis les téléphones mobiles. Une nouvelle campagne de sensibilisation a été lancée au mois d'octobre 2020 pour promouvoir ce numéro d'appel. Pourtant, il reste encore peu connu du grand public et en particulier des enfants. Elle appelle ainsi à une plus

Contact

en circonscription : 03 83 34 38 51

à Paris : 01 40 63 75 67

carole.grandjean@assemblee-nationale.fr



www.carolegrandjean.fr

large diffusion de la plaquette d'information, qui présente de façon très claire et accessible le dispositif. Aujourd'hui, cette plaquette n'est disponible qu'en téléchargement sur le site internet www.allo119.gouv.fr.

La députée détaille sa proposition : « *Afin de prévenir les violences, de les détecter au plus tôt et de permettre à tous les enfants victimes d'avoir connaissance de ce dispositif, cette plaquette doit être diffusée largement dans les établissements scolaires. Cette diffusion pourrait être réalisée par l'insertion obligatoire et systématique d'une information dans tous les cahiers de correspondance des collégiens et lycéens et par la distribution de la plaquette à tous les enfants des écoles maternelles et primaires. Cette distribution devrait être accompagnée d'une information réalisée par les enseignants.* »

La députée conclut : « *Nous avons, collectivement, la responsabilité d'agir, de libérer la parole, d'informer pour secourir, pour sortir ces enfants victimes de l'isolement qui est le leur. Nous devons redoubler de vigilance : la crise et les confinements ont aggravé la situation de ces enfants victimes, les laissant aux mains de leurs agresseurs, sans échappatoire.* »

Contact

en circonscription : 03 83 34 38 51

à Paris : 01 40 63 75 67

carole.grandjean@assemblee-nationale.fr